



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 29 juin 2026

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2026 - BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 23 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BATTINI Nicolas, BIAGGINI Jean-Jacques, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, FILIPPI Françoise, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, LEONARDI Jean-Charles, NATALI Josée, ORSINI Pierre, OLIVESI GUIDI Josepha, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAIZIAN Laurent, POGGI Marie-Claire, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, SIMONI Pierre-Baptiste, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à NATALI Josée
LINALE Serge à COLOMBANI Carulina
MORGANTI Julien à POGGI Marie-Claire
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS :

de GENTILI Emmanuelle, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, SAVELLI Pierre, TIERI Paul

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2026 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Budget primitif 2026 adopté par délibération du Conseil communautaire en date 22 avril 2026 ;

Considérant que le Budget primitif 2026 du budget principal ayant été présenté sans reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025, le vote du budget a porté exclusivement sur les crédits nouveaux ouverts au titre de l'exercice 2026 ;

Considérant les restes à réaliser de l'exercice 2025 en section d'investissement ont été repris au Budget primitif 2026 et inscrits parallèlement aux crédits nouveaux afin d'assurer la continuité des opérations engagées ;

Considérant que ces restes à réaliser, établis sur la base des engagements juridiques constatés au 31 décembre 2025, ont été définitivement arrêtés lors de l'adoption du Compte financier unique 2025. Ils constituent des éléments concourant à la détermination et à la justification du résultat de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire approuvant le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal en date du 26 mai 2026 ;

Considérant, la nécessité d'inscrire la reprise des résultats 2025 tels qu'issus des comptes financiers uniques (CFU), votés en Conseil communautaire du 26 mai 2026 et de réajuster les crédits votés au budget primitif 2026, par un budget supplémentaire 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Vice-président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À la majorité)
Contre : Marie-Claire Poggi, Josepha Olivesi et Julien Morganti
Abstention : Nicolas Battini

Le budget supplémentaire 2026 pour le budget principal 2026, par chapitre et opérations comme suit :

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2026 - BUDGET PRINCIPAL**DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de Fonctionnement		2026		
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	BS 2026	TOTAL BS+BP
011	Charges à caractère général	5 630 675,00	978 300,00	6 608 975,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 119 550,00	0,00	10 119 550,00
014	Atténuations de produits	4 930 779,00	230 000,00	5 160 779,00
023	Virement à la section d'investissement	1 257 113,00	6 955 597,02	8 212 710,02
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 655 344,97	350 000,00	2 005 344,97
65	Autres charges de gestion courante	8 029 488,11	354 500,00	8 383 988,11
66	Charges financières	380 880,80	0,00	380 880,80
67	Charges spécifiques	100 000,00	200 000,00	300 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	100 000,00	1 300 000,00	1 400 000,00
		32 203 830,88	10 368 397,02	42 572 227,90
Recettes de Fonctionnement		2026		
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	BS 2026	TOTAL BS+BP
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	9 916 205,02	9 916 205,02
013	Atténuations de charges	100 000,00	0,00	100 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	0,00	100 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 286 800,00	130 000,00	1 416 800,00
73	Impôts et taxes	14 355 762,00	92 533,00	14 448 295,00
731	Fiscalité locale	7 781 897,00	68 766,00	7 850 663,00
74	Dotations et participations	8 199 371,88	160 893,00	8 360 264,88
75	Autres produits de gestion courante	380 000,00	0,00	380 000,00
		32 203 830,88	10 368 397,02	42 572 227,90

DÉPENSES et RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'Investissement		2026				
CHAP	Chap libellé	BP 2026	REPORT	TOTAL 2026	BS 2026	TOTAL BS+BP
001	Solde execution section investissement reporté	0,00		0,00	4 428 881,44	4 428 881,44
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	0,00	100 000,00		100 000,00
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	0,00	200 000,00		200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 211 772,16	0,00	1 211 772,16		1 211 772,16
20	Immobilisations incorporelles	227 000,00	71 878,80	298 878,80	280 000,00	578 878,80
204	subvention d'equipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	2 325 150,00	718 970,81	3 044 120,81	2 396 640,78	5 440 761,59
23	Operations gérées en AP/CP	15 185 630,39	0,00	15 185 630,39	450 000,00	15 635 630,39
27		0,00		0,00		0,00
		19 249 552,55	790 849,61	20 040 402,16	7 555 522,22	27 595 924,38
Recettes d'investissement		2026				
CHAP	Chap libellé	BP 2026	REPORT	TOTAL 2026	BS 2026	TOTAL BS+BP
021	Virement à la section d'investissement	1 257 113,00		1 257 113,00	6 955 597,02	8 212 710,02
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 600 000,00		1 600 000,00		1 600 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 655 344,97		1 655 344,97	350 000,00	2 005 344,97
041	Opérations patrimoniales	200 000,00		200 000,00		200 000,00
10	dotations fonds divers et reserves	0,00		0,00	2 499 925,20	2 499 925,20
13	subventions d'investissement	12 507 436,36	2 466 272,04	14 973 708,40	-2 000 000,00	12 973 708,40
16	emprunt et dettes assimilées	0,00		0,00		0,00
27	autres immobilisation financières	0,00	354 235,79	354 235,79	-250 000,00	104 235,79
		17 219 894,33	2 820 507,83	20 040 402,16	7 555 522,22	27 595 924,38

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr